

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 13 décembre 2021, à vingt heures vingt-cinq (20h25), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS: Mme Claudette Simard, mairesse
Mme Sandra Gilbert;
Mme Lyne Tremblay;
M. Léonard Bouchard;
Mme Denise Girard;
M. Gaétan Boudreault;
M. Sylvain Girard;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:
M. Gilles Gagnon, directeur général
Mme Mélanie Lavoie, tech. adm. & adj. à la direction.

2021-12-301

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Gaétan Boudreault,
APPUYÉ Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain tenue le lundi 13 décembre 2021 à vingt heures vingt-cinq (20h25), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE »

Budget 2022

Présentation du budget 2022

Mme Claudette Simard, mairesse, procède à la présentation d'un Power Point démontrant les principaux éléments du budget que l'on retrouve résumés ici :

Saint-Urbain, le 13 décembre 2021 - Budget

La mairesse de Saint-Urbain, madame Claudette Simard, a présenté aujourd'hui le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations.

Le budget 2022 est fixé à 2 382 344 \$. Madame Simard se dit : « Très heureuse que les investissements municipaux du passé aient contribué aux investissements privés d'aujourd'hui! »

Taux de taxes fixes, augmentation de la tarification

Cela dit, nul besoin d'augmenter les taux de taxations de nos citoyens et entrepreneurs pour boucler notre budget et contrer la hausse généralisée du coût de la vie.

Cette année encore, les taux demeurent les mêmes avec, entre autres, un taux de 0,825 \$ / 100 \$ d'évaluation pour la résidence moyenne maintenant évaluée à 175 000 \$. Seule la tarification des ordures augmente de 10 \$.

Investissements

En effet, avec son nouveau rôle d'évaluation 2022-2023-2024 qui se traduit par une augmentation de notre richesse foncière, de l'argent neuf vient donc contribuer à soulager le fardeau fiscal de nos citoyens.

« Les deux dernières années ont été exceptionnelles pour nous quant à la valeur des permis de constructions résidentielle et industrielle. Notre village est en santé et plus vivant que jamais » de lancer Mme Simard.

En 2021, nos dépenses ont été réalisées à 77 % dans le grand Charlevoix. De plus, les 1,1 millions \$ investis depuis le milieu des années 2000 pour la création du parc industriel se traduisent aujourd'hui par une valeur foncière de plus de 21 millions \$ chez nos entreprises!

Plan triennal d'immobilisations

Et la planification triennale de la municipalité s'engage vers la continuité de ce développement. Beaucoup d'investissements se retrouvent dans notre plan triennal. Toutefois, les développements résidentiel et industriel permettent également à la municipalité d'engranger des revenus supplémentaires.

Nous poursuivons donc nos investissements locaux car avons confiance en la vitalité de notre communauté. Cela se traduit dans le plan triennal des immobilisations ambitieux de 12 millions \$. Ce plan sera soutenu par la vente de terrains et la recherche de subventions pour maintenir la dette totale à la charge des contribuables la plus raisonnable possible.

2021-12-302

Adoption du budget 2022 et du plan d'immobilisations 2022-2024

IL EST PROPOSÉ par Denise Girard,
APPUYÉE Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le budget d'opération de la Municipalité de Saint-Urbain pour son exercice financier 2022, totalisant la somme de 2 382 344 \$, soit et est adopté tel que décrit ci-dessous :

<u>REVENUS</u>	<u>BUDGET 2022</u>	<u>BUDGET 2021</u>	<u>ÉCART \$</u>	<u>AUG. %</u>
TAXES	1 449 231 \$	1 343 480 \$	105 751 \$	8 %
TARIFICATION	359 351 \$	351 103 \$	8 248 \$	2 %
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	19 950 \$	19 676 \$	274 \$	1 %
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	220 950 \$	184 616 \$	36 334 \$	20 %
TRANSFERTS INCONDITIONNELS	18 090 \$	11 346 \$	6 744 \$	59 %
TRANSFERTS CONDITIONNELS	314 772 \$	257 697 \$	57 075 \$	22 %
TOTAL DES REVENUS	2 382 344 \$	2 167 918 \$	214 426 \$	9.9 %

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	480 260 \$	446 117 \$	34 143 \$	8 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE	266 037 \$	239 920 \$	26 117 \$	11 %
TRANSPORT ROUTIER	401 707 \$	391 715 \$	9 992 \$	3 %
HYGIÈNE DU MILIEU	333 373 \$	308 638 \$	24 735 \$	8 %
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	23 919 \$	11 119 \$	12 800 \$	115 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	91 597 \$	74 241 \$	17 356 \$	23 %
LOISIRS ET CULTURE	194 466 \$	184 048 \$	10 419 \$	6 %
FRAIS DE FINANCEMENT	570 984 \$	512 120 \$	58 864 \$	11 %
AFFECTATION IMMOBILISATIONS	20 000 \$	0 \$	20 000 \$	0 %
TOTAL DES DÉPENSES	2 382 344 \$	2 167 918 \$	214 426 \$	9.9 %

PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (2022 À 2024)

Description du projet	2022	2023	2024
<u>VOIRIE</u>			
Tracteur		150 000 \$	
Bâtiment d'entreposage		10 000 \$	
Pick-up		60 000 \$	
Réfection rang St-Jean-Baptiste			715 000 \$
Asphalte rang St-Jérôme			120 000 \$
<u>ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES</u>			
Vidange des boues (étang)		50 000 \$	
<u>EAU POTABLE</u>			
Installation compteur d'eau bâtiment municipaux	5 000 \$	5 000 \$	
Boucher les puits d'exploration du réservoir d'eau potable	10 000 \$		
<u>INCENDIE</u>			
Mousse incendie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Appareils respiratoires		15 500 \$	

Description du projet	2022	2023	2024
Camion incendie		800 000 \$	
Habit de pompier	10 500 \$		
Machine à boucane	1 500 \$		
Bornes sèches	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
<u>BÂTIMENTS MUNICIPAUX</u>			
Toiture centre communautaire			50 000 \$
Toiture Puits eau potable rue St-Paul (Julia)	5 000 \$		
Soffite garage (4 rue du Moulin)	2 500 \$		
Changer les fenêtres de la salle communautaire	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Achat Résidence Au Gré du Temps	350 000 \$		
<u>INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (réparation)</u>			
PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES			
Route 381-St-Édouard			1 200 000 \$
Rue Champlain		1 000 000 \$	
Rues Bouchard, Moulin, Ste-Claire			853 000 \$
<u>PIIRL</u>			
Asphalte diverses rues (re-surfaçage)	15 000 \$		
Prolongement du réseau d'aqueduc secteur Maison chez Laurent (protection incendie)			600 000 \$
<u>DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET PARC INDUSTRIEL</u>			
Développement parc industriel			
Agrandissement parc industriel (J. Saulnier et Y. Lavoie)	1 800 000 \$		
Prolongement des eaux usées (début rue St-Édouard)	2 965 000 \$		
Développement domiciliaire (cœur du village) phase 2	740 000 \$		
Installer et renouveler lumière de rue au LED	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
<u>MOBILIER URBAIN ET MATÉRIEL DE BUREAU</u>			
Changer les chaises du centre communautaire		20 000 \$	
Lave-vaisselle et vaisselle - Centre communautaire		9 500 \$	
Frigidaire commercial pour la St-Jean-Baptiste	2 000 \$		
Installation multi média Wi-Fi hotel de ville	42 000 \$		
Intégration conseil sans papier	10 000 \$		
Ordinateur	2 500 \$		
Serveur informatique	20 000 \$		
Téléphone IP (CISCO)	10 000 \$		
Table à cocktail centre communautaire / Bar		1 000 \$	
Paravents sur track centre communautaire		10 000 \$	
<u>INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET AMÉNAGEMENT</u>			

Description du projet	2022	2023	2024
Acquisition passerelle de motoneige	5 000 \$		
Ensemble de Bingo		5 500 \$	
Continuité piste de vélo (St-Jérôme)	30 000 \$	30 000 \$	
Nouveau jeu d'eau			10 000 \$
Halte route des Montagnes	12 500 \$		
Piste de vélo de montagne (Haute du Gouffre, phase II)	25 000 \$		
TOTAL	6 099 500 \$	2 202 500 \$	3 584 000 \$

QUE le plan d'immobilisations 2022-2024 totalisant 11 886 000\$, dont copie est jointe à la présente, soit et est adopté.

« ADOPTÉE »

En l'absence de questions, madame la mairesse déclare cette période des questions du public close.

2021-12-303

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Girard,
APPUYÉ Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20h54.

« ADOPTÉE »

Mairesse

Secrétaire-trésorier

Je, Claudette Simard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.